

Communiqué de presse : Un centre de juristes veut améliorer l'application du droit animalier en Suisse

Lausanne, le 13 octobre 2026

Le Centre suisse de droit animalier (CSDA) a été fondé le 11 octobre 2026 lors de son assemblée constitutive qui a eu lieu à Lausanne. L'association à but non lucratif, constituée de juristes, veut contribuer à une application rigoureuse du droit en faveur des animaux et à son évolution.

Le droit suisse protégeant les animaux reste souvent méconnu et insuffisamment appliqué. Selon une [analyse de 2021 de la fondation Tier im Recht](#), le nombre de décisions pénales en matière de protection des animaux rapporté à la population varie de plus d'un à dix selon les cantons, Genève figurant parmi les cantons qui en rendent le moins. Ces écarts reflètent avant tout des différences dans la poursuite des infractions. La doctrine juridique utile en la matière est en outre très majoritairement rédigée en allemand. Le CSDA entend mettre l'expertise de ses membres au service de l'application du droit en vigueur et de son évolution, et rendre ces ressources accessibles.

Ses activités porteront notamment sur :

- des avis de droit et des prises de position lors d'initiatives populaires, de consultations et de procédures législatives ;
- des conseils et un soutien juridiques, ainsi que des interventions dans des procédures lorsque l'association y est habilitée ;
- le recensement et la diffusion de la jurisprudence et de la recherche en droit animalier ;
- des formations, des conférences et des collaborations avec des organisations poursuivant des buts analogues.

Le CSDA considère les animaux comme des individus et non comme de simples ressources. Il défend une conception écologique du droit animalier, qui lie la protection des animaux à celle de leurs milieux de vie. Il fonde ses positions sur une analyse juridique rigoureuse et documentée.

Le comité se compose de Brian Favre, avocat ainsi que docteur en droit et en philosophie, de Fabien Truffer, juriste et de Simon Barraud, également juriste et membre de la Commission vaudoise pour les expériences sur animaux.

« La mise en évidence des incohérences intrinsèques du droit animalier suisse et de son ineffectivité structurelle occupera probablement une part non négligeable de notre activité. Dans les faits, même lorsqu'elle prévoit sur le papier des moyens juridiques suffisants pour déployer des effets contraignants, la législation existante en matière de protection des animaux reste trop peu appliquée. Dès lors, nous voulons mettre la rigueur juridique au service des animaux, contribuer à une meilleure application du droit en vigueur et le faire évoluer. » déclare Simon Barraud, membre du comité.

Brian Favre ajoute : « Paradoxalement, le droit animalier helvétique a une solide réputation internationale, mais ses spécificités demeurent peu connues des professionnels du droit, particulièrement en Suisse romande. Le CSDA a pour vocation de combler cette lacune, en faisant connaître et en rendant accessible la doctrine et la jurisprudence, majoritairement en langue allemande, qui structure ce domaine en plein essor. ».

Fabien Truffer précise : « La fondation Tier Im Recht est présente en Suisse alémanique et nous souhaitons que le CSDA occupe à terme une place similaire en Suisse romande, tout en collaborant avec elle afin d'assurer une meilleure défense juridique des animaux au niveau suisse. »

Le CSDA accueille comme membres actif-ve-s les titulaires d'un Bachelor ou d'un Master en droit suisse, et comme membres de soutien toute personne qui partage ses buts.

Contact presse : Simon Barraud : 077 444 50 80 barraud.srac@gmail.com / Fabien Truffer : 078 760 81 10 fabien.truffer@gmail.com / Brian Favre : 076 481 11 28 Brian.favre@etik.com.